

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 03692

Numéro SIREN : 327 004 016

Nom ou dénomination : ARCHE IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2018 sous le numéro de dépôt 74634



20180746342017

DATE DEPOT : 30/07/2018

N° DE DEPOT : 74634

N° GESTION : 1983B03692

N° SIREN : 327004016

DENOMINATION : ARCHE IMMOBILIER

ADRESSE : 59 rue de Provence 75009 Paris

MILLESIME : 2017

.

**Greffes du Tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :

03 AOUT 2018

Sous le N° : 74634



ARCHE IMMOBILIER

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
ARCHE IMMOBILIER
59, rue de Provence
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARCHE IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 008 483 TVA n° FR 78 672 008 483 Siret 672 008 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Porters, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes I.a) et I.f) de l'annexe exposent :

- les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte des résultats sur les opérations de promotion immobilières réalisées par les SCI dans lesquelles votre société détient une participation ;
- les modalités de constitution des provisions pour risques et charges.

Comme mentionné dans ces notes, les résultats des SCI sont comptabilisés à la clôture, par votre société, en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer, s'il s'agit de pertes, en vertu des clauses statutaires de remontée automatique des résultats. Les SCI gérées, dont les travaux ont démarré antérieurement au 1er janvier 2017, reconnaissent leurs chiffres d'affaires et leurs résultats en fonction des opérations livrées. Celles, dont les travaux ont démarré postérieurement au 1er janvier 2017, reconnaissent leurs chiffres d'affaires et leurs résultats à l'avancement. Les SCI constatent des provisions pour couvrir les risques probables identifiés qui tiennent compte, le cas échéant, des perspectives probables de commercialisation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes par la revue des procédures existant au sein de la société, l'examen des données de gestion par opération et la mise en œuvre de revues d'opérations significatives avec les responsables financiers et opérationnels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

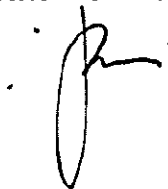
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Kicaud

2018.05.07

08:55:58

+02'00'

BILAN ACTIF

Exercice au : 31/12/2017

ACTIF	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels,	2 160,00		2 160,00	2 160,00
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles:				
Terrains	854 141,35		854 141,35	854 141,35
Constructions	1 460 257,83	787 262,52	672 995,31	689 081,37
Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				1 325,02
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	17 743 032,99		17 743 032,99	18 362 832,14
Créances rattachées à des participations	9 093 711,11		9 093 711,11	870 909,98
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	450 030,00		450 030,00	450 030,00
Prêts				
Autres				
Total I	29 603 333,28	787 262,52	28 816 070,76	21 230 479,86
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (c)				
Produits Intermédiaires et finis	180 806,80		180 806,80	180 806,80
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	408,00		408,00	
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)				
Autres	127 240,68		127 240,68	331 231,70
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	982 995,55		982 995,55	8 314 671,63
Charges constatées d'avance (3)				
Total II	1 291 451,03		1 291 451,03	8 826 710,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	30 894 784,31	787 262,52	30 107 521,79	30 057 189,99
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes "Participations évaluées par équivalence" et "Autres participations". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne "Brut" présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne "Net" présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

BILAN PASSIF (avant répartition)

Exercice au : 31/12/2017

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé...] (a)	14 965 546,65	14 965 546,65
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	12 104 740,92	12 104 740,92
Ecart de réévaluation (b)		
Ecart d'équivalence (c)		
Réserves:		
Réserve légale	640 798,25	640 798,25
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	786 281,87	786 281,87
Report à nouveau (d)	(81 590,35)	(16 622,37)
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	10 984,92	(64 967,98)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	28 426 762,26	28 415 777,34
AUTRES FONDS PROPRES		
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	31 302,00	25 441,20
Total II	31 302,00	25 441,20
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 504 500,00	1 500 000,00
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	28 986,73	24 540,00
Dettes fiscales et sociales	3 773,07	35 950,51
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	112 197,73	55 480,94
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL III	1 649 457,53	1 615 971,45
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	30 107 521,79	30 057 189,99
(1) Dont à plus d'un an	1 500 000,00	1 500 000,00
Dont à moins d'un an	149 457,53	115 971,45
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

(a) Y compris capital souscrit non appelé.

(b) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.

(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

(f) Dettes sur achats ou prestations de services.

(g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)
(Produits et charges hors taxes)

Exercice au : 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	157 132,45	156 604,06
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	157 132,45	156 604,06
dont à l'exportation:		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	11 774,88	15 171,53
Autres produits	1,25	62,26
Total I	168 908,58	171 837,85
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (d)		
Variation des stocks (e)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)		
Variation des stocks (e)		
*Autres achats et charges externes	130 182,58	106 044,01
Impôts, taxes et versements assimilés	3 524,00	3 386,41
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	40 919,35	44 639,12
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions	17 635,68	19 986,66
Autres charges	7,68	0,35
Total II	192 269,29	174 056,55
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(23 360,71)	(2 218,70)
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice ou perte transférée III		
Pertes ou bénéfices transféré IV		
Produits financiers:		
De participation (3)	78 767,58	160 821,94
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 607,03	39 952,84
Reprises sur provisions et transferts de charges	637 890,70	432 222,01
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	730 265,31	632 996,79
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions		637 890,70
Intérêts et charges assimilées (4)	58 510,13	22 062,50
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	58 510,13	659 953,20
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	671 755,18	(26 956,41)
3. RESULTAT COURANT avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	648 394,47	(29 175,11)
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	733 101,30	22,42
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	733 101,30	22,42
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion		20,00
Sur opérations en capital	1 370 657,85	1 824,71
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 693,58
Total VIII	1 370 657,85	8 538,29

COMPTE DE RESULTAT (en liste)
(Produits et charges hors taxes)

Exercice au : 31/12/2017

	31/12/2017	31/12/2016
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(637 556,55)	(8 515,87)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(147,00)	27 277,00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 632 275,19	804 857,06
Total des charges (II+(V+VI+VIII)+(X+X))	1 621 290,27	869 825,04
Bénéfice ou perte	10 984,92	(64 967,98)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 738,36	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	4 500,00	

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock Initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(d) Y compris droits de douane.

(e) Stock Initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

N.B. Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.

FAITS CARACTERISQUES DE L'EXERCICE 2017

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à la somme de : 30 107 521,79 €.

Le compte de résultat de l'exercice 2017 est présenté sous forme de liste.

Le résultat net comptable est bénéficiaire pour la somme de : 10 984,92 €.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été élaborés et présentés conformément au

PCG et aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect du principe de prudence, et selon les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Prise en compte des résultats sur les opérations de promotion Immobilière

La société détient des parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI) qui réalisent des opérations de promotion immobilière.

En vertu des clauses statutaires de remontée automatique des résultats, les résultats de ces SCI sont comptabilisés à la clôture, par la société, en produit, s'il s'agit de bénéfices, ou en charges, s'il s'agit de pertes.

Pour les SCI constituées avant le 1^{er} janvier 2017 leurs chiffres d'affaires et leurs résultats sont constatés en fonction des opérations livrées et vendues. Les ventes n'ayant pas fait l'objet d'une livraison dans l'exercice sont inscrites au passif en « produits constatés d'avance ». Les dépenses HT engagées sur les programmes en cours de réalisation sont portées à l'actif en « travaux en cours ». Les charges sur les lots terminés et en attente de commercialisation sont portées à l'actif en « stocks de produits finis ».

A compter du 1^{er} Janvier 2017, les nouvelles SCI sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

L'avancement comptable de chaque opération est le produit :

- de l'avancement commercial (montant des ventes authentiques à la clôture/montant total prévisionnel des ventes de l'opération)
- de l'avancement technique (montant des travaux de VRD et de construction engagés à la clôture/coût total prévisionnel desdits travaux).

Il n'est pas constaté de résultat à l'avancement sur une opération tant que celle-ci n'a pas atteint le seuil d'avancement technique suffisant permettant de fiabiliser l'estimation de son résultat à terminaison. La société considère que ce seuil n'est pas atteint avant l'achèvement des fondations.

Les résultats des opérations non gérées sont arrêtés selon la méthode retenue par le gérant.

A chaque clôture, les opérations de promotion immobilière font l'objet d'une analyse pouvant mener, le cas échéant, à constater des dépréciations de stocks ou des provisions pour risques et charges sur opération en cours.

Ainsi pour les opérations en cours, des provisions pour pertes probables à terminaison sont constituées dès que les budgets prévisionnels, périodiquement révisés tant en termes de coûts à terminaison que de perspectives de vente, font apparaître une perte à terminaison. Cette perte est immédiatement provisionnée pour sa totalité sous déduction le cas échéant de la perte déjà constatée à l'avancement.

Pour les lots restants à commercialiser sur les opérations terminées, des dépréciations de stocks sont constituées lorsque les coûts de revient de ces lots sont supérieurs à leurs valeurs probables de vente, frais de commercialisation déduits.

Les frais de lancement de commercialisation sont incorporés aux travaux en cours et les frais de commercialisation ou de publicité engagés ultérieurement sont pris en charges de l'exercice.

Enfin, les charges d'intérêts sont incorporées aux prix de revient de l'opération.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur vénale des titres est inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

c) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et travaux en cours des SCI dans lesquelles la société participe sont évaluées conformément au § a) ci-dessus.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des possibilités réelles de recouvrement.

e) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées, lors de chaque clôture, lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur coût d'entrée en portefeuille.

f) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Une provision pour risque est constituée afin de neutraliser les facturations de SAV à émettre aux SCI. Le rythme de consommation du risque encouru sur le SAV est distingué entre la partie proprement technique du SAV et sa gestion. La première partie est consommée sur les deux premières années respectivement à 77 % l'année 1 et 23 % l'année 2. La seconde partie est quant à elle consommée au fil de l'eau sur les cinq années suivant la livraison.

La société pourrait être amenée à réviser les estimations effectuées sur les différents projets en cas de changement dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées. En conséquence, les résultats définitifs des opérations partées par les SCI détenues par la société pourraient différer de ces estimations.

g) Provision pour engagements sociaux

Les engagements sociaux sont portés par le GIE Arcade Développement. Ceux afférents aux indemnités de départ à la retraite et aux médailles du travail sont refacturés à chacune des

Sociétés adhérentes mais ne feront l'objet d'un appel en paiement qu'en regard de la réalité des besoins inhérents aux départs à la retraite ou aux demandes de médailles du travail.

h) Règlement intérieur (livre VI) de la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier

Arche Immobilier applique le règlement intérieur (livre VI) de la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier :

Les associés d'une SCI détenue au moins à 50% par une ou plusieurs filiales contrôlées directement ou indirectement par une ou plusieurs SACI doivent apporter, au prorata de leur participation au capital de la SCI, en compte courant non rémunéré, au moins 10% du prix de vente prévisionnel TTC de l'opération, libéré progressivement à l'appui du financement des premières dépenses et s'engagent à maintenir ce compte courant tant que le résultat positif de l'opération n'est pas acquis.

2- COMPLEMENT D'INFORMATION SUR CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

2.1. Les Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions et autres immobilisations corporelles correspondent à la quote-part de la société Arche Immobilier (6,66%) dans l'Indivision du 59 rue de Provence – 75009 Paris, siège social de la société.

Cf tableau des Immobilisations joint.

2.2. Immobilisations financières.

Cf tableau ci-joint

Au 31 décembre 2017, les participations brutes s'élèvent à la somme de 17 743 032,99 € et sont détaillées ci-dessous :

Noms des Sociétés	Valeur de la participation en €	% de détention	Dépréciation en €
NCA	1 524,49	Capital variable	
ARCHE PROMOTION	17 625 440,00	95,85%	
SACI SCCI ARCADE	130,00	NS	
SCI LES CRYSTALLIS	1392,00	87%	
SCI DOMAINE DE SEXTIUS	3,05	1%	
SCI LE LYS BLANC	152,45	1%	
SCI LES TERRASSES DU THOLONET	91,20	30%	
SCI LES COTEAUX DE LA MER	30,40	10%	
SCI LE SEVILLE	30,40	10%	
SCI RESIDENCE DU GRAND VALLAT	4,00	1%	
SCI LE CHATEAU MIGNEAUX	120,00	30%	
SCI COTTAGES TIGERY	4,00	1%	
SCI LES TERRASSES DE MEDICIS	112 875,00	98,70%	
SCI SAINTES MARIES DE LA MER	10,00	1%	
SCI SACLAY LA MARTINIERE	4,00	1%	
SCI LA CRAU LE VILLAGE MARIUS	10,00	1%	
SCCV VIDAUBAN IMPASSE DE L'ARGENS	400,00	40%	
SCCV CHEVREUSE CHARLES MICHELS	10,00	1%	
SCCV VIDAUBAN COUA DE CAN	400,00	40%	
SCI COULEUR CIEL	100,00	10%	
SCI COULEUR JARDIN	100,00	10%	
SCCV AEROSTAT H.GIFFART	10,00	1%	
SCCV NEW RYTHMIK	1,00	0,1%	
SCCV MONTMORENCY	10,00	1%	
SCCV SIX FOURS	10,00	1%	
SCCV PARMAN	10,00	1%	
SCCV SAINT AYGULF	10,00	1%	
SCCV BORMES LES MIMOSAS	10,00	1%	
SCI TRAPPES LES MERISISERS I	1,00	50%	
SCCV ST DENS	10,00	1%	
SCCV LE MUY	10,00	1%	
SCCV SIX FOURS ANCENS COMBATTANTS	100,00	10%	
SCCV ROQUEBRUNE	10,00	1%	
SCCV HYERES	10,00	1%	
TOTAL	17 743 032.99		

2.3. Autres titres

Noms des Sociétés	Valeur de la participation en €	% de détention	Dépréciation en €
CAUTION MUTUELLE CIF	450 030,00		

2.4. Créances rattachées

Le montant de 9 093 711,11 € correspond aux avances concédées aux SCI pour 88 972,75€ à l'avance à Arche immobilier pour 9 000 000,00 € et aux intérêts à recevoir sur l'avance à Arche Promotion pour 4 738,36 €.

2.5. Stocks et encours

Il s'agit de quatre terrains d'une surface globale de 48 270m², situés dans les communes de RAMBOUILLET et d'ARGENTEUIL pour une valeur totale de 180 806,80 €.

2.6. Autres créances

	En €
• Etat, Impôts sur les sociétés	27 519,00
• Etat, TVA déductible & Crédit de TVA	2 770,95
• Groupe comptes courants	16 844,53
• Comptes courants SCI débiteurs	66 996,52
• Compte séquestre cessions parts Immo de France	13 109,68
Total	127 240,68

La créance sur cession part Immo de France correspond à l'exécution du protocole d'accord en date du 21 novembre 2014, par lequel la SAS ARCHE IMMOBILIER a cédé la totalité des actions qu'elle possédait dans le capital de la société Immo de France Centre Loire à la société CITYA IMMOBILIER.

Au terme de l'article 6.3 du protocole, la SAS ARCHE IMMOBILIER s'est engagée à fournir à la société CITYA IMMOBILIER, en sureté de garantie de vendeur, une caution bancaire, à hauteur du montant global dégressif par année suivant :

- Jusqu'au 31 décembre 2015 : 37 380 €
- Jusqu'au 31 décembre 2016 : 24 844 €
- Jusqu'au 31 décembre 2017 : 12 442 €

Le montant de cette charge correspond au prorata d'actions cédées par Arche Immobilier.

2.7. Evolution des capitaux propres

Au cours de l'exercice, les capitaux propres ont évolué comme suit :

	En €	En €
Les capitaux propres, hors subvention et hors résultat 2016 s'élevaient au 31 décembre 2016 de l'exercice précédent à :		28 480 745
Variation du capital		
Le résultat de l'exercice précédent :	-64 968	
Bénéfice distribué :		
Soit :		-64 968
Augmenté de		
Conduisant à des capitaux propres Avant résultat de l'exercice 2017 de :		28 415 777

Le capital social s'élève à 14 965 546,65 € et est composé de 3 927 965 actions de 3,81 €.

Il est détenu pour 95 % par la SCCI ARCADE et pour 5% par PROCIVIS IMMOBILIER.

2.8. Provision pour charges

	En €
• Provision pour gros entretiens afférents aux locaux du siège social	31 302
Total	31 302

Cf tableau joint

2.9. Emprunts et dettes financières diverses.

La SCCI ARCADE a consenti une avance de 1 500 000,00 € à la SAS ARCHE IMMOBILIER conformément à la convention signée en 2014. Les intérêts à verser à la SCCI-ARCADE au titre de 2017 sont de 4 500,00 €

2.10. Fournisseurs

	En €
• Fournisseurs Factures à recevoir	28 986,73
Total	28 986,73

2.11. Dettes fiscales et sociales

	En €
• TVA à décaisser	3 740,00
• TVA, régularisation prorata	7,07
• Etat, CRL	26,00
Total	3 773,07

2.12. Autres dettes

	En €
• Comptes courants SCI Créditeurs	81 968,34
• Associés, C/C & opérations en GIE	30 169,40
• Charges à payer	59,99
Total	112 197,73

2.13. Résultat économique et financier

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017:

	En €
. Le chiffre d'affaires s'élève à :	157 132
. Le résultat courant s'élève à :	648 394
. Le résultat exceptionnel s'élève à :	-637 557
. Impôts	-147
. Le bénéfice comptable s'élève à :	10 985

2.14. Résultats financiers.

	En €
Produits financiers :	
De participation	78 767
Autres intérêts et produits assimilés	13 607
Reprises sur provisions et transferts de charges	637 891
TOTAL	730 265
Charges financières :	
De participation	58 510
TOTAL	58 510
RESULTAT FINANCIER	671 755

2.15. Charges et produits exceptionnels.

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Opérations de gestion		
Autres charges et produits divers sur opérations de gestion	0	
Opérations en capital		
Sur cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Sur cession d'immobilisations corporelles	0	0
Sur cession de titres et liquidations diverses	1 370 658	733 101
Dotations et reprises sur amortissements et provisions		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Provisions pour dépréciation des créances	0	0
Provisions pour dépréciation des éléments financiers	0	0
Amortissements exceptionnels sur immobilisations	0	0
	1 370 658	733 101

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital représentent la valeur financière de titres d'Amepro suite à sa radiation pour 1 370 654 €, la valeur des titres de la SCI Les Cottages de Neuilly pour 4 € suite à sa radiation.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital représentent la valeur financière de titres d'Amepro suite à sa radiation pour 732 763 €, la valeur des titres de la SCI Les Cottages de Neuilly pour 4 € suite à sa radiation et des soldes de factures à recevoir suite au radiation des SCI Jean Jaurès et Amepro pour 334 €.

2.16. Entreprises liées.

	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets
<u>Immobilisations financières</u>			
Participations	17 743 032		17 743 032
Créances rattachées à des participations	9 093 711		9 093 711
Prêts			0
<u>Créances</u>			
Avances et acomptes			0
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	83 841		83 841
<u>Dettes</u>			
Emprunts et dettes financières			1 504 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			0
Autres dettes			112 138
<u>Charges d'exploitation.</u>			
Refacturation de prestations			32 004
<u>Charges financières</u>			
Intérêts et charges assimilées			4 500
De participations			54 010
<u>Produits d'exploitation.</u>			
Prestations de service			44 472
<u>Produits financiers</u>			
De participations			74 029
Autres intérêts et produits assimilés			4 738

3- Autres informations.**3.1. Situation fiscale latente.**

VARIATIONS DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS AU 31 DECEMBRE 2017						
NATURE	DEBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS						
1 Provisions						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- Provision pour Grosse réparation		25 441	11 775	17 636		31 302
- Provision pour risque promotion						
- Provision pour dépréciations des titres		637 891	637 891			
2 Charges non déductibles temporairement						
21 A déduire l'année suivante						
TOTAL		663 332	649 666	17 636	0	31 302
II. ELEMENTS A IMPUTER						
1 Déficit reportables fiscalement			25 865		25 865	

3.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé en charges sur l'exercice s'élève à 27 944,98 € (dont 8 689,84 € pour le contrôle légal des comptes sociaux de l'exercice 2017, 18 294,40 € pour l'audit contractuel des comptes consolidés et des honoraires divers pour le solde).

3.3. Engagements financiers

Engagements reçus :	0 K€
Engagements donnés :	5 500 K€

3.4. Identité de la société consolidante

La société suivante établit les comptes consolidés, dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale :

Dénomination sociale :	S.C.C.I. ARCADE
Siège social :	59 rue de Provence 75009 PARIS

3.5. Informations sur les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative avec une partie liée, non conclue aux conditions normales de marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

• **Informations relatives à la liasse fiscale**

Le CICE d'un montant de 147 € remonté du GIE Arcade Développement a eu pour objet le financement des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31/12/2017

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B		C		D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
		Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Virements de poste à poste	
RUBRIQUES (a)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 160,00					2 160,00
Fonds commercial (1)						
Autres						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	854 141,35					854 141,35
Constructions	1 452 401,79	23 508,27	1 325,02	16 977,25		1 460 257,83
Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
Autres						
Immobilisations corporelles en cours	1 325,02				1 325,02	
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations (c)	19 000 722,84	113 000,00		1 370 689,85		17 743 032,99
Créances rattachées à des participations	870 909,98	9 976 076,31		1 753 275,18		9 093 711,11
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	450 030,00					450 030,00
Prêts						
Autres						
TOTAL	22 631 690,98	10 112 584,58	1 325,02	3 140 942,28	1 325,02	29 603 333,28

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)).

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31/12/2017												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)		A		B					C			D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE					DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)		
		TOTAL	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles	TOTAL	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés		Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles												
Frais d'établissement												
Frais de recherche et de développement												
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires												
Fonds commercial (1)												
Autres												
Immobilisations incorporelles en cours												
Avances et acomptes												
Immobilisations corporelles												
Terrains												
Constructions	763 320,42	40 919,35		40 919,35				16 977,25		16 977,25	787 262,52	
Installations techniques, matériels, et outillage industriels												
Autres												
Immobilisations corporelles en cours												
Avances et acomptes												
Immobilisations financières												
Participations (c)												
Créances rattachées à des participations												
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille												
Autres titres immobilisés												
Prêts												
Autres												
TOTAL	763 320,42	40 919,35		40 919,35				16 977,25			787 262,52	

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations

(b) Les entités subissent les colonnes pour autant que de besoin [cf ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes [A + B - C = D]

TABLEAU DES PROVISIONS

31/12/2017

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)				
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges	25 441,20	17 635,68	11 774,88	31 302,00
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	25 441,20	17 635,68	11 774,88	31 302,00
Provisions pour remises en Etat				
Provisions pour dépréciations	637 890,70		637 890,70	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	637 890,70		637 890,70	
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	663 331,90	17 635,68	649 665,58	31 302,00
Exploitation :		17 635,68	11 774,88	
Financière :			637 890,70	
Exceptionnelle :				

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin (cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)).

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice au : 31/12/2017

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)			
Créances rattachées à des participations	9 093 711,11	4 738,36	9 088 972,75	Autres emprunts obligataires (2)			
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
Autres				- à 1 an au maximum à l'origine			
				- à plus d'1 an à l'origine			
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	1 504 500,00	4 500,00	1 500 000,00
Créances Clients et Comptes rattachés				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 986,73	28 986,73	
Autres	127 240,68	127 240,68		Dettes fiscales et sociales	3 773,07	3 773,07	
Capital souscrit - appelé, non versé				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Charges constatées d'avance				Autres dettes (3)	112 197,73	112 197,73	
				Produits constatés d'avance			
TOTAL	9 220 951,79	131 979,04	9 088 972,75	TOTAL	1 649 457,53	149 457,53	1 500 000,00
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice			
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en d'euros)

2017

Informations financières	Capital	Reserves et reports à nouveau avant affectation du résultat (5)	Quote-part du capital détenus (en %)	Valeur comptable des titres détenus (3)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (4)	Montant des coupons et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (5)	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice écoulé) (5)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiaires et participations (1)										
Filiaires et participations (2)(6)										
- Filiales (7)										
ARCHE PROMOTION 437 629 595	16 387 700		95,9	17 625 440	17 625 440			5 881 696	1 431 169	
SCI LES CRYSTALLIS 440 214 757	1 800		67,0	1 392	1 392				(622)	
SCI LES TERRASSES DE MEDOIS 487 215 419	114 360		98,7	112 875	112 875				(40 752)	
Participations (8)										
SCCV SIX FOURES ANCIENS COMBATTANT 825 227 845	1 000		10,0	100	100				(65 065)	
SCI CHATEAU MIGNEAUX 444 518 828	400		30,9	120	120				(5 009)	
SCI VIOUBAN Impasse de l'Argens 793 650 198	1 000		40,0	400	400			182 333	59 740	
SCI VIOUBAN Cours de Can 422 024 898	304		40,0	400	400			111 250	77 864	
SCI COLLEUR CIEL 790 280 574	1 000		10,0	100	100			180 095	(61)	
SCI COLLEUR JARDIN 790 708 200	1 000		10,0	100	100				1 874	
Autres filiales et participations (9)										
- Filiales non reprises ci-dessus				2 108	2 126					
Participations non rap ci-dessus				450 030	450 030					
Total (10)				18 193 063	18 193 063	0	0			0

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation indiquer s'il y a bien le numéro d'identification national (n°SIREN). Utiliser éventuellement la rubrique "observations" en reprenant le titre de référence.

(2) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social. Utiliser éventuellement la rubrique "observations" en reprenant le titre de référence.

(3) Si le montant inscrit est négatif, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la rubrique "observations".

(4) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la rubrique "observations", les provisions constituées si des échéances.

(5) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la rubrique "observations".

(6) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage du capital de la société révisée à la justification.

(7) Plus de 50% du capital détenu par la société.

(8) De 10 à 50% du capital détenu par la société.

(9) Sociétés portées au à la valeur d'inventaire des titres est inférieure à 1% du capital de la société detentric des titres.

(10) Total colonne 8 Ajout au compte 261 + 268 nets au date.

Observations :



ARCHE IMMOBILIER

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Associés
ARCHE IMMOBILIER
59, rue de Provence
75009 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 872 008 483 TVA n° FR 78 872 008 483. Siret 872 008 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse



ARCHE IMMOBILIER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 2

Avec SCCI ARCADE :

➤ Avenant à la Convention d'avance en compte courant :

Votre Comité de direction du 16 mai 2017 a autorisé la poursuite de l'avance en compte courant consentie par la SCCI Arcade le 19 septembre 2014 et venant à expiration le 30 juin 2017, aux mêmes conditions, à savoir un droit de tirage dans la limite du montant maximum de 1 500 000 € et un taux de rémunération fixé au taux EONIA + 0,30%. Un avenant 1 à la convention d'avance en compte courant avec la SCCI Arcade a été signé le 29 juin 2017 prorogeant sa durée jusqu'au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2017, une avance en compte courant d'associé de 1 500 000 € a été effectuée.

Les membres du Comité de direction concernés par cette convention sont Messieurs Marc Simon et Claude Sadoun.

Avec Arche Promotion :

➤ Avenant à la Convention d'avance en compte courant :

Votre Comité de direction du 16 mai 2017 a autorisé la poursuite de l'avance en compte courant consentie à Arche Promotion le 19 septembre 2014 et venant à expiration le 30 juin 2017, aux mêmes conditions, à savoir un droit de tirage dans la limite du montant maximum de 3 000 000 € et un taux de rémunération fixé au taux EONIA + 0,30%. Un avenant 1 à la convention d'avance en compte courant avec Arche Immobilier a donc été signé le 29 juin 2017 prorogeant sa durée jusqu'au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2017, une avance en compte courant d'associé de 3 000 000 € a été effectuée.

Les membres du Comité de direction concernés par cette convention sont Messieurs Marc Simon et Claude Sadoun.

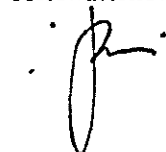
➤ Convention cadre de trésorerie :

Votre Comité de direction du 12 décembre 2017 a autorisé la conclusion d'une convention cadre de trésorerie avec Arche Promotion pour une durée de 3 ans à compter du 30 octobre 2017 et d'un montant plafonné à 11 500 000 €. Le taux de rémunération de cette avance est fixé au taux EONIA + 0,30%.

Au 31 décembre 2017, une avance en compte courant d'associé de 6 00 000 € a été effectuée.

Les membres du comité de Direction concernés par cette convention sont Messieurs Marc Simon et Claude Sadoun.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Yan Ricaud

2018.05.07

09:04:26

+02'00'

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS : 327 004 016

RAPPORT DE GESTION DU COMITE DE DIRECTION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 11 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Conformément aux dispositions légales, nous vous donnerons lecture des rapports de votre Commissaire aux comptes.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2017

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL ECOULE

L'activité de la société ARCHE IMMOBILIER au cours de l'exercice écoulé a consisté à exercer ses activités de holding des activités immobilières privées du Groupe Arcade et notamment à veiller au maintien du développement de ses filiales de promotion immobilière.

Au cours de l'exercice, la société ARCHE IMMOBILIER a pris une participation de

- 1% dans la SCCV SAINT DENIS RUE AUGUSTE DELAUNE,
- 1% dans la SCCV LE MUY ROUTE DE CALLAS,
- 10% dans la SCCV SIX FOURS ANCIENS COMBATTANTS,
- 1% dans la SCCV ROCQUEBRUNE SUR ARGENS ROYAL GREEN,
- 1% dans la SCCV HYERES ROUTE DE TOULON
- 98% dans la SCI LES TERRASSES DE MEDICIS portant sa participation à 99%

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Informations concernant Goba! Habitat

Le Président rappelle que la proposition faite de transférer les titres détenus par Habitat Développement à la SCCI n'a pas été validée suite au rappel fait par Monsieur HELIGOIN de l'impossibilité pour une SACICAP ou une de ses filiales de détenir moins de 33 % au sein d'une autre entité. De ce fait, le Président confirme que l'engagement du Groupe ARCADE sera respecté en finançant des opérations de promotion immobilière à hauteur de 1.000.000 € au travers de prises de participations dans des SCCV réalisées par Quadrance, soit en direct soit par ARCHE PROMOTION. Cette somme pourrait être éventuellement augmentée ultérieurement.

3. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a choisi de privilégier depuis sa création le développement des activités de promotion groupées (collectifs et individuels), lotissement et aménagement.

ARCHE IMMOBILIER au travers de sa filiale ARCHE PROMOTION a tout mis en œuvre pour que les objectifs du volet opérationnel des SACICAP, dans le cadre de la convention passée avec l'Etat le 16 avril 2007 et son avenant du 8 décembre 2010, soient atteints. Le résultat est supérieur aux objectifs fixés.

II - RESULTATS DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

1. FILIALES

ARCHE PROMOTION

La société ARCHE IMMOBILIER détient 95,85% du capital de la Société ARCHE PROMOTION.

Total général du bilan

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élève 36 187 902,24 € € contre 25 170 972,20 € pour l'exercice précédent.

Résultat de l'exercice

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un bénéfice de 1 431 168,88 €, contre une perte de - 1 384 713,73 €, au titre de l'exercice précédent.

2. PARTICIPATIONS

La société détient des participations minoritaires dans des SCI et des SCCV sous égide d'Arche Promotion.

Elle détient également une participation de 10% dans deux opérations gérées par SLCI : SCCV COULEUR CIEL et SCCV COULEUR JARDIN à Bron (69).

III - INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2017, les deux associés d'ARCHE IMMOBILIER sont :

- la SACICAP SCCI-ARCADE, qui détient 3 731 565 actions, soit 95 %
- PROCIVIS IMMOBILIER qui détient 198 400 actions, soit 5%.

IV - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017. La société n'employant pas de personnel, aucune action n'est détenue par des salariés.

V - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1. METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe aux comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

2. RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires H.T s'élève à 157 132 € contre 156 604 € au titre de l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation

- Les charges d'exploitation s'élèvent à 192 269 € contre 174 057 € au titre de l'exercice précédent. Au titre de l'exercice 2017, le coût des moyens mis à disposition de notre société par le GIE ARCADE DEVELOPPEMENT s'élève à 27 369,91 €.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 168 909 € contre 171 838 € en 2016.
- Le résultat d'exploitation ressort donc à - 23 361 € contre - 2 219 € au titre de l'exercice précédent.

Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 671 755 € en 2017 contre -26 956 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier 2017 comprend 730 265 € de produits financiers et 58 510 € de charges financières.

- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 848 394 € contre -29 175 € en 2016.
- Un résultat exceptionnel de -637 557 € a été enregistré en 2017 contre -8 516 € en 2016. Ce résultat exceptionnel 2017 se décompose comme suit :
 - Produits exceptionnels pour 733 101 €
 - Charges exceptionnelles pour 1 370 658 €

Résultat de l'exercice

Compte-tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'exercice 2017 est bénéficiaire de 10 984,92 € contre une perte de - 64 968 €, au titre de l'exercice précédent.

Total général du bilan

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élève à 30 107 522 € contre 30 057 190 € en 2016.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2017 à 28 428 762 €.

3. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce issus du décret du 30 décembre 2008, ARCHE IMMOBILIER doit publier dans le présent rapport des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs. A ce titre, doit être notamment indiquée la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

31/12/2017

Fournisseurs	Solde 31/12/2017	Echéance au 08/01/18	Echéance au 23/02/18	Sans Echéance
Fournisseurs d'exploitation	28 988,73	258,73	7 200,00	21 528,00
Fournisseurs d'immobilisation				

31/12/2016

Fournisseurs	Solde 31/12/2016	Echéance au 10/02/2017	Echéance au	Sans Echéance
Fournisseurs d'exploitation	24 540	6000		18 540
Fournisseurs d'immobilisation				

4. RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe aux comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font ressortir un bénéfice de 10 984,92 euros

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 10 984,92 € au compte « Report à nouveau » débiteur, qui sera ainsi porté de - 81 590,35 € à - 70 605,43 €.

Nous vous rappelons, en application des dispositions de l'article 243 bis du CGI, les dividendes distribués aux associés au titre des trois exercices précédents :

exercice 2014 : Néant
exercice 2015 : Néant
exercice 2016 : Néant

8. RAPPORT DU CONTROLEUR DE GESTION

Monsieur Renaud BRIAND, contrôleur de gestion, vous donne lecture de son rapport concernant l'exécution de sa mission, au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

VI - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions réglementées et courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

VII - MODIFICATION DES STATUTS

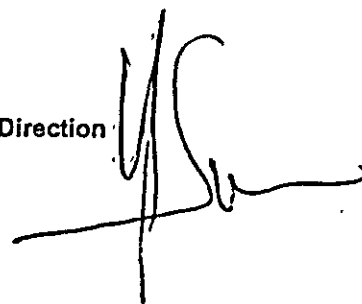
Nous vous informons qu'il y a lieu de mettre à jour les statuts de la société suite à la parution du décret n° 2018-146 du 28 février 2018 relatif à certaines modalités de participation des associés aux décisions collectives dans les sociétés anonymes et les sociétés de responsabilité limitée, permettant ainsi de rendre effective la possibilité de tenir des Assemblées générales dématérialisées.

Le Comité de Direction décide de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2018 une résolution, à caractère extraordinaire, à l'effet de modifier l'article 22 des statuts « Modalités des décisions collectives ».

La résolution figure dans les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2018.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Comité de Direction



ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS : 327 004 016

RESOLUTIONS PRESENTÉES
PAR LE COMITE DE DIRECTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2018

- Rapport de gestion du Comité de Direction et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2017
- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, et quitus aux Administrateurs
- Affectation du Résultat
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approbation des conclusions dudit rapport
- Modification des statuts – article 22 « modalités des décisions collectives » sur la possibilité de tenir des assemblées générales dématérialisées (parution du décret n° 2018-146 du 28 février 2018)
- Pouvoirs à donner.

1^{ère} résolution (approbation des comptes sociaux 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Comité de Direction et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

2^{ème} résolution (quitus aux Membres du Comité de Direction)

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Comité de Direction et au Président de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3^{ème} résolution (affectation du résultat)

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 10 984,92 €, décide, sur proposition du Comité de Direction, de l'affecter au compte « Report à nouveau » débiteur, qui sera ainsi porté de - 81 590,35 € à - 70 605,43 €.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, du montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- exercice 2014 :	Néant
- exercice 2015 :	Néant
- exercice 2016 :	Néant

4^{ème} résolution (approbation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, prend acte de ce rapport et ratifie les conventions visées.

5^{ème} résolution (modification des statuts – article 22)

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, approuve la modification de l'article 22 des statuts « Modalités des décisions collectives » permettant de rendre effective la possibilité de tenir des Assemblées générales dématérialisées. Cette modification fait suite à la parution du décret n° 2018-146 du 28 février 2018 relatif à certaines modalités de participation des associés aux décisions collectives dans les sociétés anonymes et les sociétés de responsabilité limitée.

6^{ème} résolution (délégation de pouvoirs au porteur pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS 327 004 016

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2017

Monsieur Marc SIMON

- Président Directeur Général et Administrateur de la SCCI-Arcade (SA)
- Président d'ARCHE IMMOBILIER (SAS)
- Président du Conseil d'Administration d'ARCHE PROMOTION (SA)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la SA d'HLM Mésolia Habitat
- Administrateur de PROCIVIS IMMOBILIER
- Administrateur de la SA d'HLM CPH
- Administrateur du GIE ARCADE DEVELOPPEMENT
- Représentant permanent de la SCCI-Arcade au CA de NOREVIE
- Vice-Président et Administrateur de la société coopérative HLM Le Logis Corse
- Représentant permanent de la SA d'HLM CPH au CA de l'ALFI (association)
- Administrateur de l'UESAP (SA)
- Vice-Président et Administrateur de CGEC
- Gérant de la SARL Habitat Développement Gestion
- Membre du Conseil Fédéral – Fédération nationale des ESH
- Membre du Comité exécutif de l'USH

Monsieur Philippe HELIGOIN représentant PROCIVIS IMMOBILIER

- Directeur Général de la SA PROCIVIS Participations (75)
- Représentant permanent de PROCIVIS Immobilier au Comité de Direction de la SAS ARCHE IMMOBILIER (75)
- Administrateur au Conseil d'Administration de la SAS IMMO DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS (59)
- Président du Conseil d'administration de la SA Coopérative de Production d'HLM Les Coopérateurs et Castors de Seine Maritime (76)
- Représentant permanent de PROCIVIS Participations au Conseil d'administration de la SACICAP Coopérative Immobilière Régionale de Haute Normandie-Rouen (76)

Monsieur Jean-Paul BRO représentant la SCCI ARCADE

- Représentant permanent de la COMPAGNIE IMMOBILIERE DU BERRY au CA d'ARCHE PROMOTION
- Représentant permanent de la SCCI Arcade au CA d'ARCHE IMMOBILIER
- Représentant permanent de PROCIVIS BERRY au CA de SCCI ARCADE
- Président de COMPAGNIE IMMOBILIERE DU BERRY
- Administrateur de PROCIVIS BERRY
- Liquidateur d'AMEPRO

Monsieur Claude SADOUN

- Président du Conseil d'Administration de l'ALFI
- Administrateur de la SCCI Arcade
- Administrateur du GIE Arcade Services
- Représentant permanent d'ARCHE IMMOBILIER au CA d'ARCHE PROMOTION
- Membre du Conseil de Surveillance d'HABITAT DEVELOPPEMENT
- Administrateur de CROIX-ROUGE HABITAT

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS 327 004 016

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

N° DE COMPTE SOURCE D'INFORMATION	Exercice N-4 2013	Exercice N-3 2014	Exercice N-2 2015	Exercice N-1 2016	Exercice N 2017
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	14 965 547	14 965 547	14 965 547	14 965 547	14 965 547
- Nombre des actions existantes	3 927 965	3 927 965	3 927 965	3 927 965	3 927 965
- Nbre maxi. Actions futures à créer par exercice	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
- Chiffre d'affaires hors taxes (1)	154 803	153 900	154 608	156 604	157 132
- Résultat avant charges calculées et participation	116 386	-259 947	223 179	224 126	-580 273
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après charges calculées et participation	-366 702	-96 899	151 175	-64 968	10 985
- Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
- Résultat avant charges calculées et participation	0,03	-0,07	0,06	0,06	-0,15
- Résultat après charges calculées	-0,09	-0,02	0,04	-0,02	0,00
- Dividende distribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
- Effectif moyen des salariés empl. Pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

(1) Hors récupération de charges locatives

ARCHE IMMOBILIER
SAS au capital de 14 965 546,65 euros
Siège social : 59 rue de Provence-75009 PARIS
RCS PARIS : 327 004 016

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTÉE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JUIN 2018**

Exercice clos le 31 décembre 2017

(...)

3^{ème} résolution (affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 10 984,92 €, décide, sur proposition du Comité de Direction, de l'affecter au compte « Report à nouveau » débiteur, qui sera ainsi porté de - 81 590,35 € à - 70 605,43 €.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, du montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- | | |
|-------------------|-------|
| - Exercice 2014 : | Néant |
| - Exercice 2015 : | Néant |
| - Exercice 2016 : | Néant |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

Extrait certifié conforme à l'original
Le Président
Marc SIMON

